

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION – TITRE ASSP

Dossier : 38614

NB : D.A. = Domaine d'Activités ; UC = Unité de Certifications.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>Descrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
D.A. 1 : APPLIQUER LA LÉGISLATION CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS DANS LE CADRE DE SES MISSIONS			
Objectif : démontrer sa capacité à assurer la sécurité des personnes et des biens dans le cadre de ses missions.			
L'obtention de la totalité des 3 épreuves (Unité de certification - UC) est nécessaire à la validation de ce D.A.			
<u>UC1 : RÉALISER UNE RONDE DE SÉCURITÉ ET GÉRER DES ANOMALIES</u>	<u>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES UC1</u>	<u>MODALITÉS D'ÉVALUATION UC1</u>	<u>CRITÈRES D'ÉVALUATION UC1</u>
<u>ACTIVITÉS EXERCÉES UC1</u>	A1C1. Identifier et tester les matériels nécessaires à la réalisation d'une ronde avant son départ ; A1C2. Surveiller les lieux, meubles ou immeubles, biens ou objets et personnes qui lui sont confiés afin d'éviter les vols ou dégradations qu'ils pourraient subir ; A1C3. Effectuer des rondes de sécurité, d'ouverture et de fermeture, selon un itinéraire et une fréquence définie ; A1C4. Comprendre la notion et les objectifs de la ronde aléatoire.	MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE VIA UNE RONDE AVEC ANOMALIE - ÉVALUATION FINALE Le candidat devra effectuer une ronde de sécurité réelle sur un parcours établi avec un contrôleur de ronde et une liste des points névralgiques à vérifier. Pendant cette ronde le candidat devra faire face à 3 anomalies : Première anomalie : Un évènement sélectionné par le jury, qu'il devra solutionner dans le temps imparti parmi la liste suivante : départ d'incendie, présence d'une victime, contrôle d'un permis de feu, flagrant délit de vol, <i>Nota : cet évènement servira d'évaluation à cette UC ;</i>	<u>Le candidat doit démontrer :</u> - Sa capacité à assurer une ronde de sécurité. - Sa capacité à gérer 1 anomalie dans le respect des procédures (parmi la liste suivante : départ d'incendie, présence d'une victime, contrôle d'un permis de feu, flagrant délit de vol,) et selon un tirage au sort.

A4. Orientation, aide et mise à disposition des secours extérieurs en cas d'intervention.	A1C5. Appliquer des procédures et consignes pour la réalisation d'une ronde ; A2C1. Déceler et analyser une anomalie ; A2C2. Modifier et adapter son comportement lors d'une ronde en fonction des différentes situations rencontrées ; A2C3. Prendre des mesures et appliquer des procédures pour résoudre l'anomalie ; A2C4. Gérer l'appréhension d'un individu ; A2C5. Procéder à une levée de doute ; A3C1. Communiquer de manière efficace avec son PC en utilisant un émetteur-récepteur ; A3C2. Informer efficacement son PC en remontant toutes les informations nécessaires sur l'anomalie constatée et les mesures prises pour la résoudre ; A4C1. Porter assistance aux forces de l'ordre et/ou aux services publics à leur demande : les guider, leur ouvrir les accès et les assister en cas d'intervention.	Deuxième anomalie : Une gestion de situation conflictuelle dégradée mise en place par le jury et servant à l'évaluation du D.A. 5 – UC1 ; Troisième anomalie : Une gestion de menace terroriste mise en place par le jury et servant à l'évaluation du D.A. 5 – UC2. ✓ <u>Temps de préparation</u> : sans objet. ✓ <u>Temps de réalisation</u> : 15 à 20 minutes par binôme (1 candidat en ronde et l'autre au PCS). ✓ <u>Mention</u> : APTE (obligatoire pour valider cette UC).	<u>Critères d'évaluation observés par le jury :</u> <i>Le jury prendra en compte la qualité de la ronde effectuée, le respect de chaque point névralgique analysés et contrôlés ; la réactivité du candidat concernant la prise de décision liée à l'événement auquel il sera confronté ; les solutions qu'il aura apportées et le contenu des messages d'alerte diffusés par émetteurs récepteur.</i> <i>Seule la mise en place de la première anomalie sert à l'évaluation de cette UC, les 2 autres mises en situations serviront à l'évaluation d</i> Domaine d'Activités 5 (D.A. 5) – UC1 « GÉRER UN CONFLIT ET UNE SITUATION CONFLICTUELLE DÉGRADÉE » et UC2 « GÉRER UNE MENACE TERRORISTE ». <u>Nota :</u> ➤ Une grille d'évaluation sera remise au jury. ➤ 3 croix dans les cases « non acquis » rendent inapte le candidat à cette UC.
---	---	--	--

UC2 : GÉRER L'APPLICATION DES RÈGLEMENTATIONS EN VIGUEUR AFIN D'ASSURER LES MISSIONS DESTINÉES À UN AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES UC2	MODALITÉS D'ÉVALUATION UC2	CRITÈRES D'ÉVALUATION UC2
ACTIVITÉS EXERCÉES UC2 A1. Exercice de ses missions d'Agent de prévention et de sécurité dans le respect du cadre légal et réglementaire de la profession ; A2. Détermine et effectue ses actions dans le respect du cadre légal ; A3. Gestion des risques sur le lieu de travail ; A4. Application des consignes et connaissance précise de sa mission.	A1C1. Identifier et appliquer les différentes réglementations en vigueur qui sont en lien avec la sécurité privée et le métier d'agent de sécurité privée conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 modifié, les règles de déontologie, le Code de la Sécurité Intérieure, son livre VI et ses décrets d'application, mais aussi les principaux articles concernant : - Le Code pénal et le Code de Procédure Pénale ; - Les conditions de moralité requise pour l'accès à la profession ; - Les principes d'exercice exclusif de l'activité et de neutralité ; - Les conditions d'armement, de détention et d'usage d'armes ; - Le port des uniformes et des insignes ; - Les sanctions afférentes au non-respect du livre VI du code de sécurité intérieure et ses décrets d'applications ; - Le respect des principes de la République ;	« QUESTIONNAIRE À CHOIX MULTIPLES DE 30 QUESTIONS – PAR LOGICIEL QUIZZBOX – ÉVALUATION FINALE » (en groupe sous la surveillance du jury). <i>Conformément au 5.2 de l'annexe II de l'arrêté du 1^{er} Juillet 2016 réglementant la profession et la formation aux activités privées de sécurité.</i> Le candidat devra répondre à un questionnaire généré par le logiciel QUIZZBOX sous forme d'un QCM (Questionnaire à Choix Multiples) de 40 questions (en tirage aléatoire lors de chaque nouvel examen) portant sur les textes réglementaires codifiés au livre VI du code de sécurité intérieure, ainsi que ceux relatifs au Code pénal, au Code de procédure pénale, au Code civil, sur les règles de déontologie, la déontologie, les conflits et actes terroristes. Nota : les connaissances des candidats sont aussi évaluées lors de l'oral réalisé pendant l'épreuve du D.A. 2. ✓ Temps de préparation : sans objet. ✓ Temps de réalisation : 40 minutes. ✓ Mention : 12/20 minimum pour obtenir la mention APTE (obligatoire pour valider cette UC).	<u>Le candidat doit démontrer :</u> - Sa capacité répondre à 40 questions sur un temps donné et portant sur l'ensemble de ses missions ainsi que sur les différentes réglementations en vigueur. - Ses connaissances réglementaires et législatives relatives aux missions d'un agent spécialisé en sécurité privée. <u>Critères d'évaluation observés par le jury :</u> <i>Le jury assurera, pendant toute sa durée, le contrôle du Q.C.M. de 40 questions qui calcule lui-même les bonnes réponses du candidat et la notation finale sur 20 points.</i> <i>Les questions sont tirées au sort sur la base d'un référentiel, chaque bonne réponse sans la moindre erreur apporte 0,50 point au candidat.</i> <u>Nota :</u> ➤ <u>QCM réalisé avec le logiciel QUIZZBOX et avec le QCM</u>

	- Les règles du Code pénal relatives à l'atteinte à l'intégrité physique, à la liberté d'aller et venir et à l'omission d'empêcher un crime ou délit, aux atteintes aux intérêts de la nation et à l'autorité de l'état... - Le respect de la convention collective de branche ; - Les règles du code civil relatives au respect de la vie privée et du droit de propriété... A2C1. Réagir de manière proportionnelle à la situation afin de pouvoir justifier son action par les différentes réglementations encadrant sa profession, ses droits et ses devoirs ; A3C1. Identifier les risques professionnels pour pouvoir les gérer au plus vite ; A3C2. Identifier la notion de risques industriels majeurs au sein des ICPE afin d'adapter son rôle et ses missions à leurs particularités ; A3C3. Déceler et identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux ; A3C4. Identifier et gérer les risques électriques ;	<u>créé par l'organisme certificateur.</u> ➤ La validation du QCM permet la validation de cette épreuve. Important : la note de 12/20 minimum est nécessaire pour obtenir la mention « APTE » à cette UC.
--	---	---

	A4C1. Identifier, appliquer et faire appliquer les différentes consignes générales, particulières et spéciales ; A4C2. Exécuter les missions qui lui sont données en prenant soin de respecter les consignes et en assurant sa propre sécurité, puis celle des personnes et des biens qui lui sont confiés, en tenant compte des personnes présentant des situations de handicap (PSH).		
UC3 : RÉDIGER DES DOCUMENTS OFFICIELS APRÈS LA RÉALISATION D'UNE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ACTIVITÉS EXERCÉES UC3 A1. Rédaction d'un rapport ou d'un compte-rendu écrit pour transmettre les informations, notamment à sa hiérarchie ; A2. Rédaction d'une main courante permettant d'assurer une traçabilité et de transmettre les informations.	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES UC3 A1C1. Rédiger formellement un document officiel en lien avec une intervention effectuée, tel qu'un rapport ou un compte rendu ; A1C2. Rédiger et démontrer de manière évidente, propre, lisible, compréhensible et soignée les points clefs en décrivant une intervention dans un rapport ou un compte rendu ; A1C3. Respecter la chronologie de l'intervention relatée dans un rapport ou un compte rendu ; A2C1. Rédiger formellement un document officiel en lien avec une intervention effectuée, tel qu'une main courante ; A2C2. Rédiger et démontrer de manière évidente, propre, lisible, compréhensible et soignée les points	MODALITÉS D'ÉVALUATION UC3 RÉDACTION DE DOCUMENTS APRÈS LA MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE – ÉVALUATION FINALE - Première phase : le candidat devra réaliser, durant la formation et après la mise en place de différentes situations professionnelles, des rapports d'intervention ou des comptes-rendus écrits qui seront évalués par le jury lors de l'évaluation finale. - Deuxième phase : le candidat devra rédiger une main courante portant sur les faits observés lors de la mise en situation pratique effectuée pendant la gestion du PC réalisée au D.A. 2. ✓ Temps de préparation : sans objet. ✓ Temps de réalisation : hors temps d'examen pour la première phase – lors de la réalisation du D.A. 2 pour la deuxième phase. ✓ Mention : APTE (obligatoire pour valider cette UC).	CRITÈRES D'ÉVALUATION UC3 <u>Le candidat doit démontrer :</u> - Sa capacité à rédiger un document officiel en lien avec une intervention effectuée, tel qu'un rapport ou un compte-rendu ; - Sa capacité à rédiger une main courante dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur ; - Sa capacité à mettre en évidence les points clefs constatés lors d'une ronde ou décrivant une intervention ; - Sa capacité à respecter la chronologie de l'intervention relatée. <u>Critères d'évaluation observés par le jury :</u>

	clefs en décrivant une intervention ou une situation dans la main courante ; A2C3. Respecter la chronologie des évènements relatés dans une main courante.		<i>Le jury prendra en compte la tenue des documents réalisés, la précision des faits relatés, les mises en page et surtout l'atteinte ou non du but recherché.</i> <u>Nota :</u> ➤ Une grille d'évaluation sera remise au jury. ➤ 3 croix dans les cases « non acquis » rendent inapte le candidat à cette UC.
--	---	--	--

D.A. 2 : GÉRER LA SÉCURITÉ PAR DES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

Objectif : *démontrer sa capacité à gérer la sécurité par des systèmes de surveillance électronique dans un PC.*

ACTIVITÉS EXERCÉES	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A1. Prise en compte d'un PC sécurité (vérification des matériels et documents) afin d'assurer sa mission ; A2. Gestion d'un PC au quotidien ; A3. Utilisation des différents documents, matériels et des moyens de communication présents au PC ; A4. Réception et traitement des alarmes ; A5. Appel des secours extérieurs ; A6. Transmissions d'information selon les consignes et procédures en place ; A7. S'informer des connaissances nécessaires sur le cadre légal d'un ASSP.	A1C1. Assurer la prise en compte d'un PC sécurité afin d'assurer sa mission (vérification des matériels et documents) et lecture de la main courante (relecture des événements chronologiques détaillés ayant eu lieu lors de la vacation précédente) ; A2C1. Gérer un PC au quotidien : savoir répondre au téléphone, manipuler les différents documents et matériels pour assurer ses missions quotidiennes, dans le respect des consignes et procédures en place ; A3C1. Justifier des connaissances nécessaires à l'utilisation des différents documents, matériels et des moyens de communication présents au PC ; A3C2. Utiliser les systèmes de télésurveillance, d'alarme intrusion et de vidéo surveillance ; A4C1. Gérer seul le déclenchement d'une d'alarme intrusion ou incendie ; A4C2. Envoyer un agent faire une levée de doute ;	MISE EN PLACE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES - ÉVALUATION FINALE Première phase : le candidat devra faire la prise en compte d'un PC avec les différents documents et matériels se trouvant au PC. Deuxième phase : - Le candidat devra utiliser, selon le choix du jury, un système de télésurveillance, d'alarme intrusion ou de vidéo surveillance afin de gérer le déclenchement d'une alarme intrusion ou incendie, en centre, sur site ou sur les installations d'un PC de sécurité ; - Le candidat devra ensuite procéder seul à l'appel des secours extérieurs. Troisième phase : Le candidat devra répondre oralement aux questions posées par le jury sur ses connaissances générales. Nota : Lors de cette épreuve, le candidat procèdera à la rédaction de la main courante servant à l'évaluation de la deuxième phase du D.A.1 – UC3.	<u>Le candidat doit démontrer :</u> - Sa capacité à assurer la prise en compte d'un PC. - Sa capacité à utiliser les différents matériels se trouvant au poste de sécurité ainsi que leur utilisation lors d'une situation pratique ; - Sa capacité à répondre à l'oral à un ensemble de questions concernant les connaissances de la réglementation d'un ASSP. <u>Critères d'évaluation observés par le jury :</u> <i>Le jury prendra en compte la connaissance des différents matériels se trouvant au poste de sécurité, ainsi que leur utilisation lors d'une situation réelle et la pertinence de l'appel des secours.</i> <u>Nota :</u> ➤ Une grille d'évaluation sera remise au jury. ➤ 3 croix dans les cases « non acquis » rendent inapte le candidat à ce D.A.

	A5C1. Procéder seul à l'appel des secours extérieurs et des forces de l'ordre si nécessaire ; A5C2. Transmettre des informations pertinentes aux secours extérieurs. A6C1. Collecter les informations pertinentes et les transmettre aux personnes concernées. A6C2. Respecter les consignes et procédures lors de la transmission d'information. A7C1. Justifier des connaissances nécessaires sur le cadre légal d'un ASSP afin de pouvoir légitimer son action.	✓ <u>Temps de préparation</u> : sans objet. ✓ <u>Temps de réalisation</u> : 15 à 20 minutes par binôme (1 candidat au PCS et l'autre en ronde). ✓ <u>Mention</u> : APTE (obligatoire pour valider ce D.A.).	
--	--	--	--

D.A. 3 : RÉALISER UNE MISSION DE CONTRÔLE D'ACCÈS, FILTRAGE ET PALPATION DE SÉCURITÉ

Objectif : *démontrer sa capacité à réaliser une mission de contrôle d'accès, filtrage et palpation de sécurité.*

ACTIVITÉS EXERCÉES	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A1. Réalisation des missions de contrôles d'accès et de filtrage dans le respect des consignes et procédures ; A2. Inspection des bagages dans le respect de la législation en vigueur ; A3. Réalisation de palpations de sécurité dans le respect de la législation en vigueur.	A1C1. Contrôler les accès des lieux qu'il a en surveillance, de jour comme de nuit, lors d'événement permanents ou en événementiel, dans le respect des consignes ; A1C2. Faciliter l'entrée des véhicules, personnels et personnes admises qui sont inscrites sur une liste, ou qui disposent d'une invitation, d'un laissez-passer, d'une accréditation ou d'une carte d'accès ; A1C3. Préparer les personnes à contrôler aux mesures à venir, par une approche professionnelle et courtoise. A1C4. Utiliser les techniques d'études comportementales et physiologiques afin de refuser, de jour comme de nuit, l'accès aux établissements de spectacles ou aux manifestations sportives récréatives et culturelles, aux personnes susceptibles de troubler l'ordre public ou l'activité par un comportement dangereux, agressif ou asocial (alcool/drogue). Ceci conformément aux ordres, consignes reçues et au règlement intérieur du site ou de l'évènement. A2C1. Identifier et appliquer les obligations réglementaires concernant l'inspection des bagages ;	« MISE EN PLACE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES – ÉVALUATION FINALE » Lors d'une mise en situation pratique au sein d'un « Point d'inspection et de filtrage : P.I.F. » reconstitué, le candidat devra réaliser une inspection des bagages et une palpation de sécurité conformes, dans le respect des consignes établies. ✓ Temps de préparation : sans objet. ✓ Temps de réalisation : 10 à 15 minutes. ✓ Mention : APTE (obligatoire pour valider ce D.A.).	<u>Le candidat doit démontrer :</u> - Sa capacité à prendre en compte et appliquer les consignes au sein d'un P.I.F. ; - Sa capacité à réaliser une inspection des bagages dans le respect de la législation en vigueur ; - Sa capacité à réaliser une palpation de sécurité dans le respect de la législation en vigueur. <u>Critères d'évaluation observés par le jury :</u> Le jury prendra en compte les méthodes utilisées, la maîtrise des gestes effectués et le respect du cadre réglementaire.

	A2C2. Procéder aux contrôles des sacs nécessaires avant l'accès à certains sites et événements afin d'éviter l'introduction d'objets interdits voire dangereux ; A2C3. Appliquer les consignes en cas de découverte d'objets interdits lors d'une inspection des bagages ; A3C1. Identifier et appliquer les obligations réglementaires concernant l'inspection des bagages ; A3C2. Procéder aux palpations de sécurité et aux contrôles des sacs nécessaires avant l'accès à certains sites et événements afin d'éviter l'introduction d'objets interdits voire dangereux ; A3C3. Appliquer les consignes en cas de découverte d'objets interdits lors d'une palpation de sécurité. A3C4. Appliquer les consignes en cas de palpation sur les mineurs et les personnes en situation de handicap.		<u>Nota :</u> ➤ Une grille d'évaluation sera remise au jury ; ➤ 3 croix dans les cases « non acquis » rendent inapte le candidat à ce D.A.
--	---	--	---

D.A. 4 : METTRE EN ŒUVRE LES GESTES DE PREMIÈRE INTERVENTION EN INCENDIE ET EN SECOURISME

Objectif : *démontrer sa capacité à mettre en œuvre les gestes de première intervention en incendie et secourisme.*

ACTIVITÉS EXERCÉES	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A1. Gestion des premiers secours en attendant l'arrivée des secours ; A2. Jouer un rôle d'acteur de la prévention au sein de son entreprise ; A3. Mise en œuvre des moyens de première intervention en incendie afin de combattre un départ de feu.	A1C1. <u>Secourisme et assistance à personnes</u> (programme et référentiel pédagogique de l'INRS concernant la formation de Sauveteur Secouriste du Travail - SST) ✓ Intervenir sans se mettre en danger et en protégeant autrui ; ✓ Effectuer un examen de la victime avant de déclencher la demande de secours ; ✓ Alerter efficacement les secours adaptés ; ✓ Effectuer les gestes de secourisme pour porter assistance à personne en attendant l'arrivée des secours ; ✓ Surveiller l'évolution de l'état de la victime jusqu'à sa prise en charge par les secours adaptés. A2C1. Assurer un rôle d'acteur de la prévention au sein de son	« MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE DEVANT L'ÉVALUATEUR – ÉVALUATION EN CONTRÔLE CONTINU Selon le référentiel de l'INRS ». L'ensemble de ces compétences sont validées par l'obtention de la carte de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et de la formation manipulation des extincteurs : Équipier de première intervention (EPI). ✓ Temps de préparation : sans objet. ✓ Temps de réalisation : hors temps d'examen. ✓ Mention : APTE (obligatoire pour valider ce D.A.).	<u>Le candidat doit démontrer :</u> - Sa capacité mettre en œuvre les différents gestes de secourisme dans le cadre du référentiel SST de l'INRS ; - Sa capacité à intervenir rapidement en mettant en œuvre les moyens d'extinction de première intervention lors d'une formation EPI. <u>Critères d'évaluation observés par le jury :</u> Le jury d'examen n'intervient pas dans la notation de ce bloc de compétences qui s'obtient par l'obtention de la carte SST et le respect de son référentiel de formation et d'évaluation ainsi que par l'attestation « Équipier de première intervention : EPI ». Nota : Les documents sont présentés au jury lors de l'examen.

	entreprise et de l'établissement dans lequel l'ASSP exerce ; A3C1. Identifier les caractéristiques d'un départ de feu ou d'un incendie ; A3C2. Intervenir avec les moyens d'extinctions en cas de naissance d'un incendie ; A3C3. Sécuriser les lieux ; A3C4. Procéder à l'évacuation si nécessaire ; A3C5. Donner ou faire donner l'alerte et accueillir les services de secours.		
--	---	--	--

D.A. 5 : GÉRER UN CONFLIT, UNE SITUATION CONFLICTUELLE DÉGRADÉE ET UNE MENACE TERRORISTE

Objectif : *démontrer sa capacité à gérer un conflit, une situation conflictuelle dégradée et une menace terroriste.*

L'obtention de la totalité des 2 épreuves (Unité de certification - UC) est nécessaire à la validation de ce D.A.

UC1 : GÉRER UN CONFLIT ET UNE SITUATION CONFLICTUELLE DÉGRADÉE	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES UC1	MODALITÉS D'ÉVALUATION UC1	CRITÈRES D'ÉVALUATION UC1
ACTIVITÉS EXERCÉES UC1 A1. Observation et analyse des signes de conflit et d'individus susceptibles de devenir menaçant ou de causer des troubles ; A2. Evaluation de la dangerosité d'un conflit ; A3. Adaptation de ses gestes et actions à la menace, dans le respect du cadre légal en vigueur ; A4. Intervention de manière graduée dans le respect du cadre légal en vigueur ; A5. Rendre compte en cas de conflit.	A1C1. Détecter et analyser les individus susceptibles de causer des troubles, dangers ou conflits ; A2C1. Evaluer la dangerosité d'une situation conflictuelle et la pertinence d'intervenir seul ou en équipe ; A3C1. Gérer les conflits naissants en mettant en œuvre les techniques verbales de résolution de conflit ; A3C2. Gérer son stress afin d'avoir une réaction adaptée lors de la résolution d'un conflit ; A3C3. Gérer les situations conflictuelles dégradées en agissant de manière proportionnée conformément au cadre légal ; A4C1. Mettre en œuvre les techniques d'intervention par étape en fonction de l'évolution de la situation et du respect du cadre légal ; A4C2. Justifier son action par le cadre légal ;	« MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE DEVANT LE JURY – ÉVALUATION FINALE ». Nota : les mises en situations ont été réalisées lors de la ronde du D.A.1 – UC1, Deuxième anomalie : « Une gestion de situation conflictuelle dégradée mise en place par le jury et servant à l'évaluation du D.A.5 – UC1 ». Les grilles d'évaluations sont remplies lors de cette UC. Les compétences de gestions de conflits et de gestion des situations conflictuelles dégradées sont évaluées par l'organisation de scénarios se rapprochant au mieux de la réalité. ✓ Temps de préparation : sans objet. ✓ Temps de réalisation : 5 à 10 minutes. ✓ Mention : APTE (obligatoire pour valider cette UC).	<u>Le candidat doit démontrer :</u> - Sa capacité à gérer un conflit dégradé mis en place par le jury (selon des grilles de scénarios et de cas concrets) ; - Sa capacité à utiliser les techniques de médiation pour désamorcer la situation conflictuelle ; - Sa capacité à reconnaître un individu hostile ; - Sa capacité à intervenir rapidement à une attaque portée tout en assurant la protection de soi-même et d'autrui ; - Sa capacité à respecter le cadre légal. <u>Critères d'évaluation observés par le jury :</u> Le jury prendra en compte les méthodes utilisées, la maîtrise des gestes effectués ainsi que la qualité du message d'alerte effectué.

	A4C3. Gérer les conséquences d'une gestion de conflit. A5C1. Communiquer de manière claire et précise avec son PC lors de l'alerte.		<u>Nota :</u> ➤ Une grille d'évaluation sera remise au jury. ➤ 2 croix dans les cases « non acquis » rendent inapte le candidat à cette UC.
--	---	--	--

UC2 : GÉRER UNE MENACE TERRORISTE	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES UC2	MODALITÉS D'ÉVALUATION UC2	CRITÈRES D'ÉVALUATION UC2
ACTIVITÉS EXERCÉES UC2 A1. Préparation à la menace terroriste ; A2. Observation et analyse des signes d'attaque ou de radicalisation ; A3. Mise en pratique des consignes en cas d'attaque terroriste ; A4. Secourir dans un contexte d'attaque terroriste ; A5. Alerte ou fait alerter les secours.	A1C1. Appliquer au quotidien le principe de proactivité : être vigilant en permanence pour anticiper une éventuelle attaque dans le respect des consignes ; A2C1. Identifier des signes de radicalisation terroristes ; A2C2. Identifier les profils types de terroristes ; A2C3. Communiquer et rendre compte de ses observations en cas de doute sur la dangerosité d'un ou plusieurs individu(s) ; A3C1. Réagir face aux menaces terroristes avérées en appliquant les consignes et procédures en place ; A3C2. Assurer sa protection et celles des autres personnes dans la mesure du possible ; A3C3. Faciliter l'intervention des forces de l'ordre ; A4C1. Effectuer les gestes de secourisme tactique nécessaires ; A5C1. Communiquer de manière claire et précise lors de l'appel des secours (l'alerte).	« MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE DEVANT LE JURY – ÉVALUATION FINALE ». Nota : les mises en situations ont été réalisées lors de la ronde du D.A.1 – UC1, Troisième anomalie : « Une gestion de menace terroriste mise en place par le jury et servant à l'évaluation du D.A.5 – UC2 ». Les grilles d'évaluations sont remplies lors de cette UC. Les compétences concernant la gestion de menace terroriste sont évaluées par l'organisation de scénarios se rapprochant au mieux de la réalité. ✓ <u>Temps de préparation</u> : sans objet. ✓ <u>Temps de réalisation</u> : 5 à 10 minutes. ✓ <u>Mention</u> : APTE (obligatoire pour valider cette UC).	<u>Le candidat doit démontrer :</u> - Sa capacité à prévenir une attaque terroriste mise en place par le jury (selon des grilles de scénarios et de cas concrets) ; - Sa capacité à mettre en pratique les consignes du ministère de l'Intérieur ; - Sa capacité à agir en cas d'attaque terroriste ; - Par ses choix, assurer au mieux la protection de soi-même et d'autrui. <u>Critères d'évaluation observés par le jury :</u> Le jury prendra en compte les méthodes utilisées, la maîtrise des gestes effectués ainsi que la qualité du message d'alerte effectué. <u>Nota :</u> ➤ Une grille d'évaluation sera remise au jury. ➤ 2 croix dans les cases « non acquis » rendent inapte le candidat à cette UC.